



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 7 juin 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 1.1.1, 1.1.2, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 4.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h20.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 7.3), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 5.1), M. Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.3), M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 5.1), M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 7.3)

**Etaient absents** : M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas GUILLEMET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Frank MONNEUR, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Eric ALAUZET

**Secrétaire de séance** : M. Patrick RACINE

**Procurations de vote** :

**Mandants** : P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR, D. HUOT (à partir 3.1).

**Mandataires** : JP. MARTIN (à partir du 1.1.2), JY. PRALON, F. LOPEZ (à partir 3.1).

## Concours Talents des Cités - Financement des éditions 2011 et 2012

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2012 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 4 000 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur l'organisation des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> éditions locales du Concours Talents des Cités et la participation financière du Grand Besançon dans l'organisation de cet événement. A ce titre, il est proposé de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € par édition (identique à celle des trois dernières années) à l'Association ensemble pour agir et Entreprendre (BGE) Franche-Comté, organisatrice de ce concours, dans le cadre du programme d'action 2011 et 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

### **I. Présentation du Concours National**

Le concours a été créé en 2002, à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et de la Délégation Interministérielle à la Ville. Il est co-organisé par le Sénat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le Réseau National des Boutiques de Gestion, en partenariat avec plusieurs groupes privés comme le Groupe Caisse d'Epargne, SUEZ, la Fondation VINCI, la Fondation RATP, SFR...

#### A/ Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

#### B/ Public cible

Catégorie « Emergence » :

- avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- faire valider le projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise,
- avoir moins de 40 ans.

Catégorie « Création » :

- avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- avoir besoin d'un soutien, souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux,
- avoir moins de 40 ans.

#### C/ Nombre de bénéficiaires en 2011

39 lauréats au total (Catégorie Emergence et Création et une dizaine de lauréats nationaux). Les anciens lauréats sont devenus « Ambassadeurs de la réussite » : ils aident et encouragent, à leur tour, d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

#### D/ Dotations financières

Catégorie « Création » : Lauréat régional 3 000 € / Lauréat national 7 000 €.

Catégorie « Emergence » : Lauréat régional : 1 500 € / Lauréat national 7 000 €.

#### E/ Organisation

Le réseau des BGE assure la mise en œuvre du concours : transmission de l'information pour trouver des candidats, aide à la rédaction du dossier de participation, constitution du jury et diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une grande manifestation organisée au Sénat.

Délibération du Bureau du jeudi 7 juin 2012

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

214

## **II. Présentation du Concours Local Talents des Cités**

Depuis 2006, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place.

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national, de manière à ce que les lauréats locaux puissent concourir au niveau régional et national : avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à savoir Planoise, Grette-Butte, Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps-Palente et depuis 2007 Battant-Madeleine et Cité Amitié.

### **Les lauréats du concours local 2011 sont :**

- **Catégorie « Création » :**
  - M. Salim HAMIDOUCHE - SH Conseil - Dotation de 2 600 € (1 rue de Dijon - 25 000 Besançon - Tél : 06 46 70 10 04),
  - M. Rachid HASNAOUI - Be Style (prêt à porter Hommes et Femmes) - Dotation de 2 200 € (16 rue Battant - 25 000 Besançon - Tél : 06 29 97 42 46),
  - M. Mohammed El Amine LOUNI - El Amine (Restauration rapide ambulante) - Dotation de 1 800 € (Résidant de Planoise - Implantation St Ferjeux - Création : 7 rue de Champagne - 25 000 Besançon - Tél : 06 47 60 46 50).
- **Catégorie « Emergence » :**
  - M. Boualem HAKKAR - Like Dat' : fabrication et commercialisation de jus de dattes - Dotation de 700 € (118 rue de Chalezeule - 25 000 Besançon - Tél : 06 74 60 17 38),
  - M. David DEMOUGEOT - Association de projets culturels - Dotation de 600 € (22 rue des Frères Merciers - 25 000 Besançon - Tél : 06 32 41 46 94),
  - Mme Afaf TIROT - Ongles Colorés - Dotation de 400 € (5 Chemin du Bois St Paul - 25000 Besançon - Tél : 06 28 55 47 15),
  - Mme Aissatou THIAM - Traiteur d'insertion - Dotation de 400 € (11 A rue du Muguet 25000 Besançon - Projet à développer à Planoise - Tel : 06 25 96 45 64).

Le bureau ZFU/SAP assure la mise en œuvre du concours. Il relaie l'information pour la recherche des candidats et des partenaires financiers locaux, aide à la rédaction du dossier de participation, assure la constitution du jury et la diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Le Concours local Talents des Cités entre dans les objectifs de la politique du Grand Besançon d'accompagner et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur son territoire, en récompensant des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association. Le Concours Talents des Cités consacre la qualité de leur parcours personnel et professionnel, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre dans des quartiers difficiles dont on ne retient trop souvent qu'une image négative.

**MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation des éditions locales 2011 et 2012 du Concours Talents des Cités.**

Pour extrait conforme,  
- Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité



Reçu le 15 JUIN 2012

**Budget**  
**Concours Local TALENTS DES CITES 2011**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Frais d'organisation :	1 800 €	Société Générale	1 000 €
Réception remise des prix	700 €	<b>Grand Besançon</b>	<b>2 000 €</b>
Dotations versées aux lauréats	8 700 €	EDF	1 000 €
		Ville de Besançon	2 000 €
		Etat - Préfecture du Doubs	1 000 €
		Caisse des Dépôts	2 500 €
		Façades Bisontines	1 000 €
Reliquat :		Antennes PEPIOT	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 200 €</b>

**Budget**  
**Concours Local TALENTS DES CITES 2012**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Frais d'organisation :	1 700 €	Société Générale	1 000 €
Déplacement, missions réception, communication	800 €	<b>Grand Besançon</b>	<b>2 000 €</b>
Dotations versées aux lauréats	9 300 €	EDF	1 000 €
		Ville de Besançon	2 000 €
		Etat - Préfecture du Doubs	1 000 €
		Caisse des Dépôts	2 500 €
		Façades Bisontines	1 000 €
		Antennes PEPIOT	700 €
		Report	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 800 €</b>